

tissus de laine et de laine peignée. La production des vêtements essentiels pour enfants et d'habits de travail pour hommes était déjà sujette à ces directives et un programme semblable a été mis en vigueur pour les complets d'hommes, les paletots et pantalons, les tailleurs pour femmes, les robes, etc. Les livraisons des tissus de laine et de laine peignée étaient régies par un système d'autorisations d'achat de tissus conformément à ce programme de directives.

Dans le cas des cotonnades, la régie sur la production et l'écoulement des tissus était moins précise. Des contingentements de production ont été établis pour les vêtements comme les chemises pour hommes et garçons, les pyjamas, les caleçons, les robes et blouses pour femmes, les vêtements pour enfants et les habits de travail. La production des chemises pour hommes et des habits de travail n'a pas atteint le niveau projeté, en partie à cause de la réduction des importations de tissus de coton des Etats-Unis. En mars 1946, des mesures spéciales destinées à accroître la production des chemises étaient annoncées. Les manufacturiers ne pouvaient utiliser le tissu à chemises pour des articles autres que les chemises d'hommes et de garçons tant que leur production n'avait pas atteint le niveau établi par la Commission. Les stocks de chemises étaient limités à la production d'un mois. Il était également indiqué qu'une portion plus considérable des importations de tissus de coton en provenance des Etats-Unis serait attribuée aux manufacturiers de chemises.

Un changement vers la production d'articles de haut prix, plus profitables, apparent dans divers articles, a été particulièrement remarquable dans le cas des tissus de rayonne, et la production de vêtements bon marché a été inférieure aux niveaux établis. Vers la fin de 1945, des mesures spéciales sont prises en vue de redresser la situation et les fabriques de rayonne reçoivent des programmes de production qui leur assignent des quantités déterminées dans les différentes échelles de prix. Ces programmes se poursuivent en 1946.

La plupart des directives importantes, comme celles qui s'appliquent aux vêtements de travail, aux complets pour hommes, aux lainages pour enfants et aux robes à bon marché pour femmes, subsistent en 1946, bien que la régie des approvisionnements de tissu soit moins rigide qu'auparavant.

Certificats de priorité émis aux militaires pour l'achat d'un complet.—En raison de la rareté des complets, des mesures spéciales sont prises afin d'assurer la priorité d'achat aux militaires licenciés. Les militaires licenciés après le 1er mai 1945 reçoivent un certificat qui leur accorde la priorité d'achat d'un complet. Le marchand, détaillant ou tailleur, remplace ses complets, vendus en échange de certificats, en envoyant ceux-ci à son fournisseur. De son côté, ce dernier adresse les certificats au Service de coordination des textiles et reçoit un bon pour l'achat de tissus en plus de son contingent. En juillet, il est stipulé que les détaillants ne recevront plus que 65 p.c. de leur contingent normal de la façon habituelle et devront remettre des certificats pour le 35 p.c. qui reste.

Matières premières et marchandises durables.—Au cours de 1945, la plupart des restrictions sur la distribution des marchandises durables sont abolies. Les derniers mois de l'année, certaines régies qui relèvent du Ministère des Munitions et Approvisionnements sont dissoutes et les règlements qui concernent les avions, les métaux, les produits chimiques, l'huile et autres matières sont supprimés. Les régies suivantes restent en vigueur: celles des véhicules automobiles, de l'énergie électrique, de l'acier, du charbon, du caoutchouc, du bois, des substances radioactives et des priorités. La régie des métaux (sauf celle de l'acier) est confiée à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre et les restric-